



## Litige avec propriétaire veut pas rendre la caution

Par **choomball**, le **21/10/2010** à **19:51**

Bonjour,

nous avons un probleme avec notre ancien proprietaire nous avons fait l'etat des lieux qui c'est passer sans probleme seulement entre le moment ou nous avons quittez les lieux et le jour de l'etat des lieux de sortie (une semaine environ) la voisine du dessous a eu un degats des eaux qui selon elle venait de chez nous, mais nous n'avons aucune trace d'une quelqonque fuite et un plombier est venu faire une recherche de fuite et n'a absolument rien trouvé, du coup le proprietaire ne veut pas nous rendre la caution avant que cette histoire soit réglée et a pour excuse qu'il a marquer sur l'état des lieux "fuite d'eau" alors qu'il n'y en a aucune et de plus il l'a rajouter apres les signatures.

Ceci ne rend t'il pas caduque l'EDL? et a t'il le droit de nous garder la caution alors que l'appart n'a subit aucun dommage et que nous n'etions plus dans l'appart meme si la remise des clés a eu lieu une semaine plus tard? la voisine confirme que nous n'etions plus la depuis plus d'une semaine.

Par **aliren27**, le **22/10/2010** à **06:21**

bonjour,

l'EDL de sortie ne concerne que votre appartement. Si rien n'est mentionné dessus, votre propriétaire doit vous restituer votre Dépot de garantie (ce n'est pas une caution !!!! ) dans son intégralité dans les deux mois qui suivent la REMISE DES CLES (et non l'EDL de sortie dans votre cas)

Faire RAR en le mettant en demeure de vous le restituer sous 8 jours, faute de quoi vous saisissez la juridiction de proximité.  
Cordialement

Par **choomball**, le **24/10/2010** à **19:58**

le propriétaire a marqué fuite d'eau alors qu'il n'y en a aucune et ce après les signatures de l'état des lieux de sortie, a-t-il le droit de relouer cet appartement alors que la cause du dégât des eaux de la voisine d'en dessous n'a pas été identifiée et a-t-il menacé de retirer sur le dépôt de garantie une franchise que son assurance pourrait lui demander sachant que l'EDL est nickel hormis ce qu'il a rajouté. merci de nous aider!!

Par **mimi493**, le **24/10/2010** à **21:31**

Avez-vous votre exemplaire de l'EDL signé par le bailleur et qui ne mentionne pas la fuite ?

Par **choomball**, le **24/10/2010** à **21:40**

non car ce sont des carbonés et il a écrit avant que je récupère mon exemplaire pendant que j'avais le dos tourné il est clair que je n'aurais jamais signé l'EDL si ça avait été écrit étant donné qu'il n'y avait aucune fuite ma mère était présente lors de la signature et est bien témoin que la phrase concernant la fuite n'y était pas, et que ça a bien été rajouté après, maintenant le problème est que c'est sa parole contre la mienne

Par **choomball**, le **24/10/2010** à **22:36**

personne pour nous aider ou qui saurait ce qu'on doit faire svp

Par **mimi493**, le **24/10/2010** à **22:42**

Si vous avez signé un EDL mentionnant une fuite, ce n'est pas votre parole contre la sienne, c'est votre parole contre un document signé par vous disant le contraire.

Voyez avec votre assurance en disant que la fuite a eu lieu le dernier jour de votre bail. On ne sait jamais